



61^e Assemblée Générale du Cartel

Rapport du Trésorier, Daniel KOHLER

Les finances 2022 du Cartel sont restées dans les chiffres noirs, l'exercice comptable dégage une nouvelle fois, cette année, un résultat excédentaire un peu inférieur à 2021. C'est ainsi que nous bouclons nos comptes avec un bénéfice qui se monte à **Fr. 853.07** (Fr. 942.83). Cette somme a été portée au crédit du compte « Capital », dont le solde au 31 décembre 2022, se monte à **Fr. 48'971,91** (Fr. 46'118.84), la « Réserve légale » reste identique à l'an passé avec un montant de **Fr. 10'117,56**.

La subvention arrêtée et demandée par le Comité, a été acceptée par la commune de Meyrin. Elle s'est montée à **Fr. 190'000.00**. Elle a été complétée par la dissolution de la Réserve constituée pour le 60^{ème} anniversaire du Cartel, soit **CHF 20'000.00** et par la commission de l'impôt à la source, **CHF 124,35**. Ainsi le disponible représentait **Fr. 210'124.35**. (Fr. 205'121,20)

Nos dépenses, se sont élevées à **Fr. 209'271,28** (204'178,37) d'où le léger bénéfice dégagé, mentionné ci-dessus, correspond au budget fixé par le Comité. Pour rappel, le montant de la subvention demandé, est basé en rapport avec les frais réels annuels prévus pour chaque poste. En cas de différence, en plus ou en moins, on fait soit appel à nos Provisions ou on diminue la subvention lors de l'exercice suivant. Nous vous donnons, ci-dessous, quelques précisions quant à son utilisation.

Le poste des salaires, charges sociales et auxiliaires est le plus élevé du budget. Le montant, fixé à **Fr. 132'500,00**, n'a pas été dépassé au contraire, il n'a atteint que la somme de **Fr. 131'730,05** (Fr.130'545,95) par rapport à l'exercice 2021. Cette différence provient de la réduction de la prime "Assurance-accidents" de Fr. 769,95. Le budget prévu pour la formation continue de nos secrétaires, fixé à **Fr. 1'000,00**, n'a pas été activé, aucun cours n'ayant été jugé nécessaire. Il en est de même pour le poste « Auxiliaires ».

Le budget pour les frais de photocopies, avait été fixé à **Fr. 18'900,00**. En réalité ils se sont élevés à **Fr. 15'020,30**, (Fr. 15'247,05). Ils comprennent le montant du contrat annuel de location du copieur, fixé à **Fr. 14'733,40** et ceux pour les copies supplémentaires dépassant le quota défini de copies en couleurs et en noir/blanc. Ce quota annuel est fixé à **240000 copies** (180000 couleurs et 60000 noir/blanc) a été dépassé cette année et nous a valu une facture complémentaire de **Fr. 286,90**.

En effet, avec la fin de la pandémie « Covid19 » et la reprise des activités des sociétés, nous avons constaté une augmentation sensible du nombre de photocopies. C'est ainsi que pour les **60 Sociétés membres**, le nombre de copies produites est passé de **192591** à **256581**. Il a atteint **183154** (164315) unités en **couleurs** (+**11,47%**) et **73427** (28276) copies en **noir/blanc** (+**159,68%**) soit une augmentation de **63990** photocopies par rapport à 2021.

Concernant les autres postes, les Frais Généraux Divers, dans leur ensemble, ont été budgétés à **Fr. 31'600.00**. Ils ont toutefois dépassé le budget de **Fr. 6'675,48** pour atteindre la somme de **Fr. 38'275,18**. La raison provient principalement de la manifestation de l'attribution du Prix Wakker, non planifiée, de **Fr. 700.00** et surtout celle du 60^{ème} anniversaire du Cartel dont le découvert a atteint le montant de **Fr. 4'152,90**. Dans cette somme, figurent, comme déjà indiqué, les frais de leasing du photocopieur et la facture des photocopies supplémentaires, pour un montant de **Fr. 15'020,30**. Sont compris aussi les frais pour les, séances de comités, les participation à des réunions à l'extérieur, de l' AG, les frais pour les séances de briefing et debriefing des Fêtes à Meyrin, des cadeaux attribués pour des anniversaires, jubilés, ou lors de diverses manifestations soit au total **Fr. 8'668,25** (9'532,06). Enfin sont comprises les dépenses, regroupées dans les « Frais Généraux Divers » comme les frais matériel de bureau, réfectoire, frais de port, frais juridiques se montent à **Fr. 1'786,12** (3'662,90). En revanche, ne sont pas incluses, les charges « Informatique » et « Internet » qui atteignent le montant de **Fr. 6'716,41** (Fr. 3'300,76), ni la prime d'assurance PME de **Fr. 631,20** (596,30) et le forfait du téléphone mobile de la Présidente, pour un montant de **Fr. 600.00**.

Nous avons aussi procédé à l'amortissement des machines, des appareils divers, du mobilier et matériel, du site Internet et du système informatique, selon les normes légales, pour un montant total de **Fr. 4'266,05** (Fr. 5'792,40).

Le point d'orgue de cette année fut la « **Fête du 60^{ème} anniversaire du Cartel** », à laquelle vous étiez tous invités à participer. Les frais de ces festivités ont atteint la somme de **Fr. 35'819,20** alors que les produits se sont élevés à **Fr. 31'666,30** ce qui représente un déficit, comme déjà mentionné, de **Fr. 4'152,90**. Cependant, cette superbe fête n'aurait pas pu se dérouler sans le soutien financier apprécié de **La Fondation Meyrinoise du Casino** qui nous a octroyé une subvention de **Fr. 30'000.00** et le soutien de nos divers sponsors. Malheureusement, le Comité d'organisation de la fête n'a pas atteint le but fixé soit qu'elle ne coûte rien au Cartel.

Il est à noter, qu'une somme **Fr. 20'000.00** avait été comptabilisée sur un compte de « Réserve » en 2021. Ce montant n'ayant pas été utilisé, ce compte a été dissous.

Nous ne voudrions pas terminer ce rapport sans remercier vivement les Autorités Communales pour la subvention allouée au bon fonctionnement du Cartel et pour la confiance qu'elles témoignent à son Comité, dans sa gestion.

Nos remerciements vont enfin à la Commission de vérification des comptes pour la méticulosité du travail accompli par les 2 délégués des sociétés qui se sont proposés pour ce mandat. Il s'agit de M. Hervé Rousseau du chœur transfrontalier Sapaudia et de M. Agim Paçarizi du Cercle Albanais Meyrinois qui ont accepté le mandat respectivement, pour la 2^{ème} fois et 1^{ère} fois de vérificateurs des comptes.

Nous vous remercions de votre attention.

Daniel KOHLER, Trésorier

Meyrin, le 20 mars 2023